

DAUPHINE NEXT CHALLENGE 2021 - REGLEMENT

Le Dauphine Next Challenge 2021 est organisé par la SAS NextWise et l'université de Dauphine PSL avec le concours de partenaires et sponsors. Il a pour objectif de développer les connaissances des participants en matière de gestion de portefeuille en les faisant évoluer dans un univers pédagogique réaliste.

Principe

Le Dauphine Next Challenge 2021 se déroule du 1er octobre 2021 au 29 avril 2022. Il est ouvert à tous les étudiants de l'Université Dauphine PSL qui peuvent :

- se regrouper en clubs d'investissement et participer à la compétition proprement dite ;
- ou participer à titre individuel avec l'accès à tous les outils pédagogiques de la plateforme et la possibilité de soutenir une ou plusieurs équipes.

Les participants – individuels et clubs – reçoivent une somme virtuelle à investir. La qualité de leur performance est évaluée sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs afin de mesurer leur bonne compréhension et assimilation des mécanismes boursiers et de gestion de portefeuille dont ils pourront tirer profit à la fois dans leur vie professionnelle et personnelle.

Calendrier

Période d'inscriptions	du 1 ^{er} octobre au 30 novembre 2021
Phase de prise en main	du 1 ^{er} au 17 octobre 2021
Démarrage de la compétition	le 18 octobre 2021
Fin de la compétition	le 29 avril 2022
Cérémonie de remise des prix	date à confirmer en mai ou juin 2022

Classement

Il est ponctué de rendez-vous hebdomadaires et mensuels qui permettent d'établir un classement général. Les lauréats de chaque classement mensuel participeront à un événement dédié qui se déroulera à l'Université Dauphine PSL. Les lauréats du classement général participeront à la cérémonie de remise des prix qui se tiendra au siège d'Euronext Paris SA.

Avertissement

Le Dauphine Next Challenge est un jeu à caractère éducatif destiné à promouvoir une démarche raisonnée et raisonnable de l'investissement et de la gestion de portefeuille. Il ne constitue en aucun cas une invitation à la spéculation, même si des ETF à levier sont disponibles dans le cadre du jeu, ni une recommandation à investir dans une quelconque société ou produit que ce soit.

Dans le cadre de la construction de leur portefeuille, les participants doivent garder à l'esprit quelques règles de base simples :

- Ne pas accorder trop d'importance aux rendements passés car les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
- Il n'y a pas de performance élevée sans risque élevé. La diversification est essentielle pour répartir les risques et construire une performance pérenne.
- Privilégier l'information à la source, sur le site des sociétés ou des promoteurs de produits. Méfiez-vous des informations des forums sur internet et les réseaux sociaux.
- N'hésitez pas à consulter les [rubriques de l'AMF](#) sur l'investissement et la gestion de portefeuille.
- Vous pouvez également vous référer aux Documents d'enregistrement universels des sociétés pour prendre connaissance des facteurs de risques associés à chacune d'entre elles. Ces documents d'enregistrement universels sont consultables sur les sites internet des sociétés ainsi que sur le site de l'AMF.

REGLEMENT

Article 1 : Société organisatrice

Le Dauphine Next Challenge 2021 est organisé par la SAS NextWise, dont le siège social est situé 6 rue des Bateliers - 92110 Clichy, inscrite au RCS de Paris sous le n° 880 341 458.

Article 2 : Participants

Le Dauphine Next Challenge 2021 est ouvert aux :

- étudiants de l'université de Dauphine PSL,
- étudiants d'autres institutions, à l'invitation d'étudiants de Dauphine pour participer à leur club d'investissement.

Outre les participants au Challenge, plusieurs catégories de personnes peuvent ouvrir un profil individuel pour suivre le déroulement du jeu :

- les professeurs de Dauphine
- les Alumni Expert de Dauphine
- des représentant des sponsors et partenaires

Article 3 : Inscription au Dauphine Next Challenge 2021

L'inscription au Dauphine Next Challenge 2021 est gratuite. Elle se fait exclusivement par voie électronique via le site internet et les application IOS et Android.

Il ne sera accepté qu'une seule participation possible pendant toute la durée du Challenge. Il est interdit à une même personne d'ouvrir plusieurs profils ou d'être membre de plusieurs clubs. De manière générale, le participant s'engage à ne fournir que des informations exactes le concernant. A défaut l'inscription sera invalidée.

Procédure d'inscription

Pour accéder au formulaire du Dauphine Next Challenge 2021, le participant doit se rendre sur le site <https://www.nextwise.fr> ou télécharger l'application du Challenge sur l'Apple Store ou Google Play puis accepter le règlement en cochant la case correspondante.

Il doit remplir obligatoirement le formulaire en intégrant les informations suivantes : NOM, PRENOM, EMAIL, DATE DE NAISSANCE, STATUT (ÉTUDIANT – PROFESSEUR – ALUMNI - VISITEUR), LIEN VERS LE PROFIL LINKEDIN, PSEUDO.

Il recevra ensuite, par email, une confirmation de son inscription avec son identifiant et mot de passe. Il devra activer le lien par la validation de son adresse email pour confirmer l'inscription.

Article 4 : Modes de participation au Dauphine Next Challenge 2021

Une fois la procédure d'inscription achevée, chaque participant dispose d'une page profil avec des droits différents en fonction de sa qualité.

Etudiants

Dès son inscription validée et sa page profil créée, chaque étudiant reçoit une allocation virtuelle de 30 000 € qu'il peut gérer à sa guise en utilisant les outils que la plateforme NextWise met à sa disposition.

Il peut également confier la gestion de cette somme à un club d'investissement de son choix (mais pas de celui auquel il participe éventuellement).

Qu'il intègre ou non un club d'investissement, l'étudiant peut participer à titre individuel. Sa performance fera l'objet d'un classement public.

Il ne peut participer qu'à un seul club d'investissement.

Clubs d'investissement

Les étudiants inscrits au Dauphine Next Challenge 2021 peuvent se regrouper au sein de clubs d'investissement.

Chaque club d'investissement :

- est composé de 5 à 7 membres
- peut faire appel à un Alumni Expert (Alumni ou professeur)
- démarre avec une dotation virtuelle de 100 000 € à investir
- décide sa stratégie d'investissement collectivement, les décisions étant prises à la majorité et les ordres passés par un seul membre, le président ou son suppléant.

Toute participation non conforme aux caractéristiques ci-dessus ne sera pas prise en compte. De même, toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non conforme au règlement ou reçue après la date du Jeu sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du participant.

Un participant membre d'un club d'investissement n'a pas le droit d'allouer son allocation virtuelle à son propre club d'investissement.

Les étudiants de l'Université Dauphine PSL peuvent inviter des étudiants d'autres institutions à intégrer leur club d'investissement sans que le nombre de 7 membres puisse être dépassé. L'inscription d'étudiants extérieurs se fait au moment de la constitution du club.

Alumni Experts, professeurs, visiteurs

Ils peuvent ouvrir une page profil individuelle et avoir accès aux fonctionnalités de la plateforme. Ils jouent un rôle de mentors (Alumni Expert et professeurs) mais ne font pas partie d'un club d'investissement.

Article 5 : Périmètre d'investissement

Les participants au Dauphine Next Challenge 2021 pourront investir sur les titres cotés sur Euronext Paris, Amsterdam, Lisbonne et Bruxelles.

Les participants disposent d'un accès à leur compte virtuel 24h/24h et peuvent passer des ordres d'achat ou de vente à tout moment de la journée en bénéficiant de cours continuellement mis à jour avec un décalage de 15 minutes. Cet avantage est corrigé par l'algorithme transactionnel de la plateforme. Il est de toute façon minoré par les critères de classement (voir article 6).

Article 6 : Critères d'évaluation des performances

L'évaluation de la performance est faite sur la base de critères :

quantitatifs :

- Performance brute
- Diversification du portefeuille
- Quiz

qualitatifs :

- Respect de critères ESG
- Travail d'équipe
- Diversification sectorielle
- Utilisation des sources d'information
- Stratégie d'investissement

La performance des participants est pondérée de la manière suivante :

Club d'investissement :

- Performance brute : 20 % de la note
- Diversification du portefeuille : 30 %
- Utilisation des sources d'information : 20 %
- Quiz : 10 %
- Succès commercial : 10 %

- Travail d'équipe : 10 %
- Critères ESG : ils sont évalués lors des pitches

Investisseur individuel :

- Performance brute : 30 % de la note
- Diversification du portefeuille : 30 %
- Utilisation des sources d'information : 20 %
- Quiz : 20 %

Règles de diversification

Club d'investissement :

Le club doit respecter la règle prudentielle du 5/10/40 qui s'applique aux sociétés de gestion : « pas plus de 10% sur une valeur, et la somme des titres à plus de 5% ne doit pas être supérieure à 40%. Cette règle aboutit à un nombre minimal de 16 titres en portefeuille ».

Les clubs ont 2 semaines à partir de leur constitution pour répondre aux critères de diversifications. Une notification sera envoyée aux membres du club d'investissement à chaque fois que leur portefeuille ne satisfait plus aux critères de diversification minimaux.

Un délai d'une semaine leur est octroyé pour satisfaire aux critères.

Le nombre de notifications reçues par les clubs finalistes sera pris en compte par le jury.

Investisseur individuel :

L'investisseur individuel doit composer son portefeuille de la manière suivante :

- Avoir au moins 10 valeurs
- Réparties dans au moins quatre secteurs d'activités différents
- Aucune valeur ne peut dépasser 15 % du portefeuille

Critères ESG

Ils sont pris en compte tout le long du Challenge. La stratégie ESG devra être évoquée lors des pitch battles mensuels pour les clubs.

Leur évaluation est à la discrétion du jury. Les participants au Challenge peuvent trouver les valeurs composant les indices ESG ici :

<https://live.euronext.com/en/products/indices/esg-indices>.

Etant entendu qu'ils ne pourront investir que sur les titres cotés à Paris, Amsterdam, Bruxelles et Lisbonne.

Article 7 : Classement

La compétition est ponctuée de rendez-vous réguliers avec palmarès hebdomadaires, mensuels et général visibles sur la plateforme.

Le palmarès hebdomadaire sera établi sur la base des critères quantitatifs.

Le palmarès mensuel et général sera établi sur la base de l'ensemble des critères.

Vidéos et pitches

Chaque mois, les 10 premiers clubs du classement mensuel peuvent déposer une vidéo de 3 à 5 minutes présentant leur stratégie d'investissement. Le jury les classe et invite les 3 premiers clubs à pitcher de nouveau devant lui à l'université Dauphine. Tous les clubs qui auront réalisé une vidéo recevront une récompense virtuelle qui sera établie selon le barème ci-dessous:

Rang	Dotation
1	20 000€
2	15 000€
3	10 000€
4	5 000€
5	5 000€
6	3 000€
7	3 000€
8	3 000€
9	3 000€
10	3 000€

Article 8 : le jury

Il est composé de professeurs, de professionnels et d'alumni experts. Ses membres peuvent varier dans le temps. Seuls son président, vice-président et secrétaire sont permanents.

Article 9 : les lots

Clubs d'investissement

Les trois premiers clubs recevront chacun une dotation de 5 000 € versée sur un compte titre de club d'investissement ouvert chez un intermédiaire financier.

Les trois clubs suivants recevront chacun une dotation de 3 000 € versée sur un compte titre de club d'investissement ouvert chez un intermédiaire financier.

Investisseurs individuels

Les trois premiers investisseurs individuels recevront chacun un lot de 1 000 € et les quatre suivants un lot de 500 €. Il leur sera remis par virement.

Les gagnants seront informés email. En cas de non-réponse dans les 15 jours à compter de cette notification, la société NextWise se réserve le droit d'attribuer le lot au suivant sur la liste.

La société NextWise décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance du gain attribué et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.

Article 10 : Problèmes et questions

Une foire à questions est accessible sur le site du Challenge. Elle permet aux participants de poser et consulter des questions relatives au jeu.

Article 11 : Responsabilité

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Challenge proposé, notamment afin d'en modifier les résultats.

A ce titre, la société NextWise se réserve le droit d'annuler la participation de toute personne ayant commis un acte d'intrusion frauduleuse dans le système de traitement automatisé de données du Challenge, acte passible de sanctions pénales, et de mettre à tout moment un terme au Challenge, et ce, sans qu'elle puisse être tenue à une quelconque réparation à quelque titre que ce soit, s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le déroulement du Challenge. La société NextWise ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le Challenge à tout moment si les circonstances l'exigent.

La société NextWise se réserve le droit d'exclure du Challenge et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du Challenge. Un gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de son gain.

La société NextWise ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de l'indisponibilité de la plateforme, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du Challenge, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement du Challenge, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Challenge ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur d'acheminement des documents, de leur non réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à la plateforme et la participation au Challenge se fait sous l'entière responsabilité des participants. Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Challenge concours, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du Challenge et son gagnant. La société NextWise se réserve le droit de faire respecter l'égalité des chances entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance.

Article 12 : Protection des données à caractère personnel

La société NextWise accorde une très grande importance à la confidentialité des données personnelles des participants au Jeu concours. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (dite « loi Informatique et Libertés ») et au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), la société NextWise, en qualité de Responsable de traitement, met en œuvre un traitement automatisé des données à caractère personnel des participants aux fins d'administrer le formulaire en ligne, d'identifier le participant et de le contacter, de mettre en œuvre de la prospection commerciale sous réserve de votre consentement sur la plateforme. Les données ainsi collectées via le formulaire en ligne (dont la liste figure à l'article 3) seront conservées pendant la période nécessaire à la réalisation des finalités précitées. Les destinataires de ces données sont les services internes de la société NextWise, habilités pour en connaître et nos partenaires, sous réserve de de votre consentement.

Conformément aux dispositions des textes précités, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation, de portabilité (lorsqu'il s'applique) et d'opposition pour motif légitime au traitement des données le concernant, ainsi que d'un droit d'opposition à la prospection notamment commerciale. Ces droits peuvent être exercés par mail en s'adressant à NextWise : roxana@nextwise.fr.

Article 13 : Autorisations

Dans le cadre du Dauphine Next Challenge 2021, le participant autorise la société NextWise et les partenaires à reproduire, publier et exposer sa dénomination et son lieu d'implantation, sur tous supports (et notamment mais non exclusivement : réseaux sociaux, site internet sponsors et partenaires, presse, mailing, affichage, édition, audiovisuel, Internet, etc.) sans restriction d'utilisation. Ces mentions ne leur conféreront aucun droit à rémunération ou autre avantage. Cependant, si le gagnant ne souhaite aucune utilisation de ses données, il peut en demander l'interdiction à la société NextWise.

Article 14 : Convention de preuve

La société NextWise a mis en place les moyens techniques nécessaires pouvant démontrer la participation ou la non-participation d'un internaute au Challenge. Il est donc convenu que, sauf erreur manifeste, les données contenues dans les systèmes d'information de la société NextWise ou de son prestataire ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au Challenge.

Il est convenu que, excepté dans le cas d'erreur manifeste, la société NextWise pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous formats ou supports informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par lui, notamment dans ses systèmes d'information.

Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par la société NextWise dans toute procédure contentieuse ou

autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Article 15 : Loi applicable et Règlement

Le Dauphine Next Challenge 2021 est exclusivement soumis à la loi française. Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux. La participation à ce Challenge implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Les réclamations ou litiges nés de l'interprétation ou de l'exécution de ce règlement devront être soumis, par lettre recommandée avec avis de réception, au siège social de NextWise. Tout litige né à l'occasion du présent jeu-concours et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux juridictions compétentes. Le présent règlement est disponible intégralement en ligne à partir de la page Règlement du jeu concours du site internet (<https://www.nextwise.fr/règlementjeuconcours>) et sera adressé par e-mail à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande.

Aucun renseignement ne sera donné par téléphone, aucune demande d'envoi postal ne sera prise en compte.

Article 16 : Adhésion au présent règlement

La participation au Dauphine Next Challenge 2021 implique l'acceptation du présent règlement. Toute violation de ce règlement entraîne l'exclusion du Challenge. Les organisateurs se réservent notamment le droit d'exclure, sans motif justificatif, sans préavis et à tout moment un participant dont le comportement ne serait pas en accord avec l'esprit du jeu.

Toute contestation sera traitée par les organisateurs selon leur libre et entière appréciation. Les décisions prises sont définitives et ne peuvent faire l'objet d'aucun recours.

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler le jeu concours s'ils estiment que les circonstances l'exigent. Si une telle décision devait être prise, les participants en seraient alors informés dans les meilleurs délais.

Une telle décision ne saurait toutefois faire l'objet d'une quelconque prétention visant à engager la responsabilité de la SAS NextWise et de ses partenaires. Il en est de même en cas d'éventuels problèmes techniques avant et pendant la durée du jeu boursier.

Toute modification du présent règlement sera annoncée par le biais du site internet du jeu concours. Le fait de continuer à participer au jeu concours vaut acceptation des modifications du règlement.